



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 105945

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les lycées agricoles par suite de la réduction des budgets de ces dernières années conduisant à la diminution des capacités d'accueil et de la dotation globale horaire. Fermeture de certaines classes ou refus d'ouverture malgré les demandes. la réduction des effectifs conduit à une réduction de subventionnement, d'où la difficulté d'équilibrer les budgets. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises pour améliorer cette situation et permettre d'accueillir tous les élèves.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche veille à une utilisation optimale des moyens mis à la disposition de l'enseignement agricole. S'agissant de l'enseignement agricole public, la dotation globale horaire (DGH) attribuée à la rentrée scolaire 2006 permettra de couvrir l'intégralité des enseignements obligatoires dans les classes arrêtées par les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt (DRAF). Le budget de l'enseignement agricole reste néanmoins contraint pour la rentrée scolaire 2006 et exige que l'ensemble des établissements s'engagent dans un effort de rationalisation de leurs structures. Dans une période où les moyens accordés doivent être en adéquation avec les effectifs accueillis, il s'est avéré nécessaire de fixer des seuils de recrutements dans les filières de l'enseignement agricole et d'articuler l'organisation pédagogique de certaines formations en proposant des regroupements de classes. L'augmentation du budget alloué au programme de l'enseignement agricole, obtenue lors du budget 2006, permettra de conforter l'aide sociale aux élèves, mais aussi de développer la formation continue des personnels de l'enseignement agricole public. À cet effet, le ministère de l'agriculture et de la pêche a donné des instructions pour procéder en début de gestion au règlement des sommes dues aux familles au titre de l'aide sociale. Le ministère de l'agriculture et de la pêche s'efforce donc, de préserver la spécificité de l'enseignement agricole au sein du système éducatif, de conforter sa qualité et son ancrage dans le monde rural, tout en faisant valoir ses atouts au service de l'objectif gouvernemental d'insertion des jeunes en difficulté et de développement de l'apprentissage.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105945

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10206

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13236